



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)
SEANCE DU 23 AOUT 2023**

N° 2023 0084

L'An Deux mille vingt-trois, le 23 août à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de 73350 - CHAMPAGNY EN VANOISE, légalement convoqué le 14 août 2023, sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

Présents : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Vincent RUFFIER DES AIMES, Olivier SACHE, Corentin GROS, Emmanuel MAEGEY, Xavier BRONNER, Robert LEVY,

Absents excusés : Florian SOUVY (pouvoir donné à Vincent RUFFIER DES AIMES), Tony BUTHOD-GARCON (pouvoir donné à Corentin GROS), Olivier CHENU, Gérard RUFFIER LANCHE

Nombre en Membres : 15
En exercice : 12
Suffrages exprimés : 10
Votes pour : 12
Votes contre : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Objet : Détermination des loyers des logements communaux

La commune est propriétaire de plusieurs logements, qui sont pour la plupart loués (pendant la période hivernale).

Actuellement, il n'y pas de différenciation de loyer en fonction de la surface ou de l'état de l'appartement (même loyer pour un logement en bon état de 80 m² que pour un logement vieillissant de 33 m²), ce qui entraine un problème de cohérence.

Par ailleurs, les loyers sont très modiques, ce qui peut créer des inégalités de traitement entre les agents.

La commission des finances, réunie le 10 août 2023, propose de retenir les loyers suivants pour les logements à destination des saisonniers :

Appartement	Adresse	Type	Superficie	Loyers mensuels actuels	Proposition de loyers
Ecole	18 rue Théophile Marchand	T3	59 m ²	180 €	250€ Et 200€/ personne si colocation, car 2 chambres
Ecole	18 rue Théophile Marchand	T4	80 m ²	180 €	250€ Et 200€/ personne si colocation car 3 chambres
Bâtiment les Grands Champs	470 route de la Piat	T2	35 m ²	180 €	250€

Mairie	222 rue des 16ème JO	T3	64 m ²	180 €	250€ Et 200€/ personne si colocation
Ateliers municipaux	10 rue de la Louze	T3	73 m ²	180 €	350€ Ce logement sera réservé aux saisonniers et stagiaires de l'office du tourisme. Il est possible de faire de la colocation.
Presbytère	77 montée Jacques Clerand	T1	29 m ²	150 €	150 €
Presbytère	77 montée Jacques Clerand	T2	35 m ²	180 €	180 €
Le Bois	488 rue du Tétras Lyre	T2	35 m ²	180 €	180 €

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal

- VALIDE les loyers des logements communaux tels que proposés ci-dessus.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »
POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,
René RUFFIER LANCHE

